



Mémoire en réponse aux avis



Février 2022

Mémoire en réponse

Syndicat de l'Ouest Lyonnais



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Gilles Grandval ; Estelle DUBOIS

Photo de couverture :



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Synthèse des avis reçus..... 1

I.A.1.	Le diagnostic	2
I.A.2.	La stratégie	7
I.A.3.	Le plan d'actions	8
I.A.4.	L'évaluation environnementale.....	12

Chapitre I.

Synthèse des avis reçus

L'État a émis un **avis favorable** au projet de PCAET de l'Ouest Lyonnais, sous condition d'intégration des dispositions relatives à la LOM. Des éléments complémentaires ont donc été apportés au projet initial ce qui a nécessité une seconde consultation de l'Etat.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale a émis un avis favorable sur le PCAET lors de la seconde consultation. Elle avait émis un avis tacite sur la première consultation.

Le tableau ci-après synthétise les remarques nécessitant une réponse de la part du SOL et la manière dont les remarques seront prises en compte.

Éléments surlignés : des modifications seront apportées aux documents.

I.A.1. Le diagnostic

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Mobilité	DDT	« le texte gagnerait en clarté si on comprenait plus aisément que les prévisions d'évolution prennent également en compte les gains dus aux actions inscrites dans le PCAET »	Les potentiels calculés ne prennent pas en compte les actions du PCAET (non écrites lors de ces calculs). Ils se basent sur les maximums que peut atteindre le territoire compte tenu des tendances nationales, régionales ou locales citées. Des éléments de clarification seront apportés dans la rédaction.
Mobilité	DDT	« le calcul des potentiels d'évolution des parts modales (...) pose question. (...) L'enquête donne sur 2006-2015 une baisse de 9 points de la part modale de la voiture et non une baisse de 9%.(...) »	Ces éléments seront corrigés
Mobilité	DDT	Concernant la baisse de la part modale de la voiture : « il aurait été possible d'utiliser une hypothèse plus ambitieuse pour les parties du territoire les plus proches de l'agglomération lyonnaise »	La connaissance des déplacements est insuffisamment fine pour appliquer des hypothèses à des parties du territoire sans avoir une incertitude trop importante.
Mobilité	DDT	« le nombre de voitures ne semble donc pas un bon indicateur de l'usage »	Il ne nous semble pas que d'autres indicateurs soient disponibles.
Mobilité	DDT	« compte tenu du contexte de crise sanitaire et de réduction des déplacements, les modes de travail se sont rapidement adaptés pour certains métiers, et l'objectif fixé en matière de télétravail de 1 j/mois en moyenne pour la moitié des actifs du territoire pourrait être revu à la hausse »	Si les tendances se confirment, cela pourra être revu lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET. Les modifications ne seront pas apportées dans ce PCAET compte tenu de l'incertitude existante sur la pérennité de ces changements sociétaux.
Energies renouvelables	DDT	« Dans un souci d'exactitude une vérification semble nécessaire quant à la surface de toiture privée prise en compte pour calculer le potentiel PV »	La vérification sera faite. Les potentiels se basent ici sur les données disponibles.

Qualité de l'air	DDT	« une incompréhension apparaît entre le tableau de la p166 du diagnostic qui présente les potentiels de réduction des polluants à horizon 2050 et les objectifs affichés dans la stratégie (p25). En effet, pour tous les polluants sauf l'ammoniac, le potentiel de réduction est inférieur à l'objectif finalement retenu. Ce point doit être vérifié et mieux expliqué »	<p>Les objectifs ont été retravaillés dans le cadre des compléments apportés au titre de la LOM. Ils restent toutefois supérieurs aux potentiels établis dans le diagnostic.</p> <p>En effet, la méthode de calcul implique que certains paramètres (le mix énergétique théorique à 2050) puissent varier de manière plus ou moins importante selon les données d'entrées (réduction des consommations d'énergie et production d'ENR). Le potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques est donc ici une estimation à titre indicatif.</p> <p>Enfin, entre le diagnostic, établi en 2018 et la mise à jour en 2021, la méthodologie a été renforcée, pouvant conduire à cet écart, ce qui ne remet pas en cause les objectifs présentés dans la stratégie.</p>
Vulnérabilité au changement climatique	DDT	« cette partie du diagnostic doit être complétée ou au moins doit être plus explicite dans ses conclusions. En effet, (...) ce chapitre ne présente finalement pas de résultats croisés synthétisant et classant les secteurs d'activité les plus sensibles et les plus exposés »	Le travail est pourtant réalisé en ce sens. Une rédaction complémentaire viendra mieux les mettre en évidence.
Volet air - ZFE	DDT avis 2	« Il pourrait être également précisé si des cartes à l'échelle communale de l'exposition des populations aux particules fines viendront compléter les cartes relatives à l'exposition aux oxydes d'azote. »	<p>Ces cartes ne sont pas prévues, l'enjeu n'étant pas lié au trafic routier.</p> <p>En effet, observer l'exposition des établissements aux polluants, via une analyse cartographique, est ici plus pertinente pour les NOx, pollution très localisée, peu diffuse, et liée à un phénomène précis (le trafic routier). Ainsi des mesures peuvent être prises pour préserver ces bâtiments (mesures barrières, etc.). Concernant les particules fines, il s'agit d'une pollution diffuse, ces mesures ne sont donc pas adaptées.</p>
Energie	MRAE	« le dossier assimile abusivement pompes à chaleur et géothermie »	Les données de l'OREGES, observatoire fournissant les données de consommation et production d'énergie, cumulent les deux.
Energie	MRAE	« Le dossier mériterait d'être complété sur ce point afin de percevoir la tendance dans laquelle s'inscrit le territoire. » (sur l'évolution des productions d'énergie)	Le diagnostic a été réalisé en 2018 sur les données disponibles à cette date. Il n'est pas prévu de mise à jour au moment de l'arrêt.

Emissions de GES	MRAE	« L'AE recommande de compléter le dossier par la production d'un diagnostic des émissions de GES de chaque intercommunalité »	Le principe de transfert de compétence d'élaboration du PCAET à l'échelle du SCoT est de réaliser un PCAET à cette échelle. Un graphique et un commentaire seront ajoutés au diagnostic.
Qualité de l'air	MRAE	« Le dossier, page 165 présente très rapidement la méthodologie utilisée et fait référence aux stations fixes de Bourgoin-Jallieu, Lyon Saint-Exupéry et Ordonnaz. »	Ce point sera corrigé.
Qualité de l'air	MRAE	« Les données du dossier sont éclatées entre le diagnostic (pages 146 et suivantes), l'étude d'opportunité de mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (pages 17 et suivantes) et le volet air conforme aux exigences de la loi d'orientation des mobilités »	Ici l'étude d'opportunité a été réalisée après le diagnostic du PCAET. Chacun des éléments est conforme aux attentes de ces documents, qui doivent comporter chacun un diagnostic.
Qualité de l'air	MRAE	« Ainsi, au regard de cette difficulté, il paraît préférable de produire un graphique indiquant par type de polluant la contribution de chaque secteur d'activité associé au pourcentage et/ou au volume émis. »	Un graphique de ce type et son commentaire seront ajoutés au diagnostic.
Qualité de l'air	MRAE	« L'AE recommande d'étudier la question de l'exposition des populations aux produits phytosanitaires utilisés en agriculture et en particulier en viticulture et dans les vergers. »	Les pesticides ne font pas partie des champs des polluants à étudier dans le PCAET. Les données disponibles ne permettent pas une étude fiable et poussée de cette exposition. Cela devra passer par une analyse complémentaire qui n'est pas encore prévue à ce jour. La DDT a par ailleurs confirmé en réunion de COPIL que les pesticides ne font pas partie des polluants atmosphériques suivis et réglementairement attendus. En l'absence de niveaux réglementaires, parler de l'exposition des populations aux phytosanitaires est trop complexe.
Vulnérabilité au changement climatique	MRAE	« L'AE recommande d'approfondir la présentation de la vulnérabilité du territoire en matière d'eau et d'agriculture. »	La question de l'eau fait déjà l'objet d'un focus dans le diagnostic du PCAET et d'un chapitre dans l'EIE. Aujourd'hui, il existe des PGRE dans les 3 syndicats du territoire et une action du PCAET porte sur la gestion de la ressource en eau.
Puits de carbone	MRAE	« L'AE recommande d'actualiser la valeur du flux de carbone, d'approfondir le sujet de la consommation d'espace et de présenter les solutions à mettre en œuvre pour inscrire le territoire sur la trajectoire zéro artificialisation nette. »	Les données concernant le flux de carbone ne feront pas l'objet de mise à jour après l'arrêt du PCAET. Les limites de l'outil ALDO seront précisées. Consommation d'espace :

			<p>La consommation d'espace ne fait pas vraiment partie le rôle du PCAET, elle y est toutefois évoquée en lien avec les puits de carbone. Elle fait par ailleurs déjà l'objet d'une action (en lien avec la ressource en eau), mais elle sera du ressort des documents d'urbanisme et d'aménagement.</p> <p>La structure porteuse du PCAET est la structure porteuse du SCoT ; le lien avec la question de la consommation d'espaces est traité dans le SCoT et sa révision en cours, qui devront prendre en compte la réglementation en matière de consommation d'espace (objectif Zéro Artificialisation Nette).</p> <p>Le territoire est par ailleurs déjà engagé depuis plusieurs années dans cette dynamique via la délimitation de PENAP et le SCoT en vigueur qui porte le concept de village densifié.</p>
EIE	MRAE	« L'AE recommande de renforcer l'état initial de l'environnement sur les thématiques de l'eau. »	La question des frayères et la carte d'assainissement seront mises à jour et ajoutées.
Potentiels ENR	MRAE	« En effet, la somme des énergies par intercommunalité ne correspond pas au total du potentiel du territoire »	Cet élément sera vérifié et corrigé.
Potentiels ENR	MRAE	« Ce double compte ne paraît pas opportun dans la mesure où la technologie permet de cumuler les deux fonctions. »	Cette technologie étant très récente est encore très peu développée, elle n'est pas prise en compte dans le PCAET. Par ailleurs, le potentiel solaire présente à chaque fois le potentiel total (toute la surface utilisable) et le potentiel mobilisable avec un mix photovoltaïque et thermique dans la répartition des toitures.
Potentiels ENR	MRAE	« Toutefois, il convient de noter qu'une part non négligeable de ce potentiel ne repose pas sur des actions propres au territoire et présente un caractère hypothétique s'agissant notamment de l'amélioration de la performance des véhicules. »	Le potentiel du territoire étant réalisé en phase de diagnostic, il ne peut pas se baser sur le plan d'actions. Par ailleurs, les actions locales ont généralement une temporalité plus courte que le PCAET et une portée limitée, ne permettant pas l'établissement d'un potentiel à 2050 exploitable. L'ensemble des hypothèses employées sont présentées dans le PCAET et un tel calcul est nécessairement théorique et doit servir à guider la rédaction de la stratégie.

Potentiels Air	MRAE	« Le travail sur cette thématique est donc approximatif »	L'élaboration du potentiel de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques se basent sur les mêmes postulats : toutes les consommations d'énergie qui seront évitées, n'émettront pas. C'est ici le facteur de réduction de la consommation qui est pris en compte pour calculer ces deux potentiels. Bien entendu les éléments relatifs aux émissions non énergétiques sont traités à part. L'ensemble des hypothèses sont donc présentes dans le diagnostic. Il est rappelé qu'il s'agit là aussi d'un potentiel <u>théorique</u> à 2050.
Potentiels ENR	MRAE	L'Autorité environnementale recommande de reprendre la présentation des différents potentiels du territoire en référençant explicitement les données, en détaillant et justifiant les calculs réalisés et en indiquant clairement les compromis technico-économiques à réaliser.	Les éléments de méthodologies et les références employées figurent dans le diagnostic. Ces éléments sont précisés (notes de bas de page) lorsque le potentiel a été chiffré. Il est également rappelé que le potentiel vise à définir le maximum atteignable par le territoire et ne se substitue pas aux objectifs stratégiques. Les hypothèses employées ont été mises en avant dans le diagnostic. Les contraintes technico-économiques prises en compte sont précisées. Une note technique sera fournie au SOL sur l'élaboration des potentiels et les hypothèses, éléments pris en compte et sources des données.
Potentiels ENR	MRAE	L'AE recommande d'inclure dès ce stade de l'analyse la prise en compte de l'environnement.	L'EIE précisera en introduction les enjeux environnement pris en compte dans les potentiels.

I.A.2. La stratégie

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Maîtrise de la consommation d'énergie	DDT	« une précision doit être apportée concernant l'ambition relative au secteur tertiaire (...) il n'est pas fait référence aux attendus réglementaires du décret tertiaire de l'article 175 de la loi ELAN. (...) Si cette obligation a bien été prise en compte il est nécessaire de le préciser. Si les objectifs du décret n'ont pas été pris en compte, les objectifs du PCAET doivent être adaptés en conséquence.	Les objectifs de réduction de la consommation d'énergie concernant le secteur tertiaire ont été revus à la hausse et sont présentés dans la stratégie soumise à la consultation du public.
Emissions de GES	DDT	« il semble nécessaire d'examiner à nouveau les possibilités d'amélioration des objectifs GES, notamment en lien avec les observations sur les calculs d'évolution des parts modales en matière de mobilité décrites ci-dessus »	Les objectifs de réduction des émissions de GES ont été renforcés et sont présentés dans la stratégie soumise à la consultation du public. [si les objectifs GES sont en dessous du SRADDET, les objectifs EnR sont au-dessus, la stratégie globale est adaptée au territoire et non calquée sur les chiffres régionaux]
Emissions de GES	DDT	« le PCAET pourrait prévoir de financer des bilans carbone sur les exploitations agricoles »	Oui mais cela ne permettrait qu'une réduction minimale des émissions agricoles
Qualité de l'air	DDT	« on aurait pu souhaiter que la stratégie fasse référence à un objectif, même non chiffré, de baisse de ce polluant (l'ozone) »	Pour rappel, les dépassements d'ozone sur le territoire sont essentiellement le fait de polluants produits sur l'agglomération lyonnaise, qui se concentrent sur le territoire. Ainsi, l'Ouest Lyonnais peut difficilement réduire ce niveau.
Qualité de l'air	DDT	« le PCAET ayant été arrêté après l'approbation de la LOM, il est donc maintenant nécessaire que le PCAET montre, avant son approbation définitive, comment le territoire mettra en œuvre ces nouvelles dispositions »	Le document a été modifié pour : <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les enjeux air dans des objectifs stratégiques propres - Flécher des actions dans le plan air
Energies renouvelables	DDT	« Concernant le développement du bois énergie, la stratégie ne précise pas si l'objectif fixé ne vise à répondre qu'aux besoins du territoire ou si l'objectif prend en compte également les besoins des territoires voisins (...). Ce point est à préciser »	Précision à apporter : le développement du bois énergie a été pensé pour répondre aux besoins du territoire
Qualité de l'air	DDT avis 2	« Pour permettre une bonne compréhension des objectifs visés il sera nécessaire de mettre en cohérence les chiffres des tableaux pages 14 et 15 du document « volet air ».	OK - à faire

I.A.3. Le plan d'actions

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Fiches actions transversales	DDT	« il semble qu'il faille prendre connaissance de l'ensemble des fiches actions pour comprendre comment les documents de planification sont les outils indispensables à la traduction réglementaire des ambitions climat-air-énergie des collectivités. La rédaction d'une fiche action supplémentaire relative à l'intérêt que représentent les documents d'urbanisme en la matière pourrait être la bienvenue ou bien une explication de la première fiche action « sensibilisation aux enjeux climat-air-énergie » serait souhaitable »	Ajout d'éléments sur la relation PCAET/PLU.
Développer et encourager les mobilités actives	DDT	« un regard sur la longueur cumulée de tout le maillage cyclable serait intéressant (...). Un deuxième indicateur portant sur la part de ces itinéraires effectivement sécurisée serait un bon complément »	Indicateur qui peut être ajouté mais la disponibilité de la donnée risque d'être complexe.
Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi	DDT	« en ce qui concerne les plans mis en place par les entreprises, il s'agit désormais de plans de mobilité employeur »	Le terme sera corrigé
Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi	DDT	« le forfait mobilité durables pourrait être intégré dans les financements et dans les liens avec d'autres programmes ou en tant qu'outil dans les modalités de mise en œuvre »	Des éléments ont été ajoutés dans ce sens.
Proposer des alternatives pour les déplacements liés à l'emploi	DDT	« il faudrait prévoir, en plus de l'indicateur sur la pratique du télétravail, un indicateur sur la part d'employés utilisant le vélo ou le covoiturage pour leurs déplacements professionnels afin de couvrir l'ensemble des mesures »	Cet indicateur ne paraît pas réaliste à mettre en œuvre avec les données disponibles.
Proposer des alternatives pour les transports scolaires	DDT	« il serait plus lisible dans le titre de citer transport scolaire et accompagnement »	Le titre sera modifié

Proposer des alternatives pour les transports scolaires	DDT	« il y a par ailleurs un lien avec le schéma cyclable qui pourrait être mentionné. Parmi les autres projets et programmes on peut citer le programme « savoir rouler à vélo » »	Ces éléments ont été ajoutés.
Proposer des alternatives pour les transports scolaires	DDT	« (...) un indicateur différent pourrait être proposé pour la réalisation de l'action	L'indicateur « nombre d'écoles concernées par un ou plusieurs pédibus » sera ajouté
Réduire l'usage de la voiture	DDT	« le SYTRAL ou la Région selon le cas devraient être associés pour les réflexions sur les nouveaux sites à créer. Ils pourraient à ce titre être mentionnés dans les partenaires de l'action »	SYTRAL et Région seront ajoutés dans les partenaires
Réaliser des études et engager des dialogues pour développer les transports en commun	DDT	« Il serait important de noter dans le contexte de cette action que la LOM prévoit la création d'un établissement public se substituant au SYTRAL et dont seront membres les 4 EPCI du SOL. Cette structure à venir sera un support intéressant pour porter ces actions de réflexions autour de l'offre de transport en commun »	Effectivement cet Etablissement Public sera un partenaire fort sur la question de la mobilité
Maitrise de la consommation d'énergie dans le secteur batimentaire	DDT	« il est nécessaire d'aller plus loin que de sensibiliser (...) une réglementation existe, elle pourrait être rappelée.	La réglementation tertiaire sera rappelée dans la fiche.
Maitrise de la consommation d'énergie dans le secteur batimentaire	DDT	« Bien que réglementairement parlant, il n'y ait pas de lien de compatibilité ou de prise en compte entre les deux documents (PLH et PCAET) et qu'ils ne couvrent pas les mêmes années, il serait souhaitable de mentionner que cet objectif de rénovation de 1000 logements par an doit se retrouver dans les objectifs chiffrés des 4 PLH »	Le SOL participe à l'élaboration de tous les PLH : il porte ainsi ces messages dans les PLH des 4 EPCI. Il y a des actions inscrites et qui vont dans ce sens au sein des 4 PLH.
Maitrise de la consommation d'énergie dans le secteur batimentaire	DDT	« Le PIG de la CCPA s'est achevé fin 2019 sans avoir prévu de relève et aucune nouvelle convention Anah n'est à l'étude sur la CCVG et la CCVL. Il serait opportun que ces trois EPCI étudient la pertinence de la mise en place d'un tel dispositif »	Ce questionnement sera rapporté aux trois communautés de communes
Le développement des énergies renouvelables	DDT	« Il est prévu de réaliser une demande auprès de l'Ademe pour bénéficier du fond air-bois. Ce fonds n'ayant plus vocation à être abondé, d'autres solutions devront être trouvées pour arriver à financer l'installation d'équipements performants »	Modification de la fiche et recherche de nouveaux financements : une réflexion est en cours avec la DREAL et l'ADEME pour étudier la

			possibilité de proposer un fond air-bois sur l'ensemble du territoire.
Valoriser les potentiels en photovoltaïque	DDT	La DDT mentionne l'existence d'une référent départemental photovoltaïque	Cet élément transmis sera ajouté dans la fiche action afin d'être identifié en personnes ressources.
La qualité de l'air	DDT	« dans un premier temps il conviendrait donc d'étudier la possibilité de concevoir le plan d'action air à partir du travail déjà réalisé dans le cadre du PCAET arrêté en : -définissant des objectifs ou reprendre à minima les objectifs nationaux -listant l'ensemble des actions qualité de l'air définies dans son programme air -évaluant si ces actions répondent aux objectifs définis »	Le PCAET a été complété avec les attentes de la Loi d'Orientation des Mobilités.
L'adaptation au changement climatique	DDT	« il serait utile de faire le bilan des MAEC existantes sur le territoire et d'étudier la mise en place de nouvelles MAEC dans le cadre de la future PAC. Par ailleurs une expérimentation de « paiements pour services environnementaux » a été lancée par les Agences de l'Eau. La mise en œuvre du PCAET pourrait offrir l'occasion d'envisager de participer à cette expérimentation. »	Ces éléments seront ajoutés dans la fiche action.
Gestion de la ressource en eau	DDT	« pour assurer la résilience de l'agriculture sur le territoire, d'autres questions d'ordre quantitatif se posent par rapport à l'extension du réseau du SMHAR et des projets de retenues collinaires.(...) Ces points devraient utilement être abordés dans l'état des lieux prévu dans la fiche action.	Sera complété en ce sens
Actions Air	DDT avis 2	« les actions d'accompagnement des entreprises et des collectivités au renouvellement de leur parc de véhicules et celles à l'attention des particuliers sont essentiellement des actions de communication et de sensibilisation. [...] envisager un aide financière, sous conditions, aux entreprises et/ou ménages de leur territoire. »	Cette mesure n'a pas été retenue lors des échanges avec les chargés de missions et les élus. Le budget alloué au PCAET est déjà important, mais cela pourra être envisagé dans d'autres plans d'actions. L'idée ici a été de rester sur des enveloppes d'accompagnement réaliste sur 6 ans.
Actions Air	DDT avis 2	« Il aurait également pu être fait référence aux interfaces zones d'habitat – zones agricoles, en lien avec les zones de non traitement qui visent à limiter la pollution. »	Les pesticides ne font pas parties des polluants à prendre en compte dans les PCAET.
Actions Air	DDT avis 2	« un outil de simulation étant pourtant disponible sur le site internet de l'ADEME. »	Cet outil nécessite des données d'origine qui ne sont pas facilement accessibles sans modélisation de trafic et ne permet pas de prendre en compte d'autres problématiques locales telles que l'aménagement du territoire et les besoins/alternatives de mobilité.

			Une partie des données de cet outil sont toutefois exploitées pour le calcul des gains potentiels des mesures proposées dans l'étude ZFE.
Actions Air	DDT avis 2	« la fiche mériterait d'être mise à jour dans ses coûts estimés, ses objectifs chiffrés et les financements identifiés » « un objectif de création de 10 places de stationnement pour covoiturage [...] cohérence avec le contenu des contrats de relance. »	Ok – les informations disponibles pourront être ajoutées.
Actions Air	DDT avis 2	« Cette fiche action [accompagnement des entreprises et collectivités au renouvellement de leur parc de véhicules] aurait pu intégrer une réflexion en lien avec les entreprises sur les potentiels de mutualisation inter-entreprises dans le cadre du transport de marchandises » « Un indicateur sur l'évolution de la consommation en lien avec les km parcourus »	Logistique urbaine et transport de marchandise : étudiée dans l'étude de ZFE mais non retenue car non adaptée aux besoins et enjeux du territoire. Non adapté à l'échelle du territoire en action isolée. Indicateur : risque d'être trop complexe à collecter
Actions Air	DDT avis 2	« Les actions [accompagnement des particuliers aux renouvellement des véhicules] seraient à envisager en lien avec l'action sur les ménages précaires et sur l'accompagnement au changement de comportement. » « un indicateur sur le nombre de personnes accompagnées par les dispositifs »	Un renvoi à l'action mobilité solidaire/précarité sera fait. Ok indicateur
Actions Air	DDT avis 2	« des réflexions avec les établissements et associations de parents d'élèves pourraient être envisagées pour la mise en place de mesures de partage de la voirie. »	Au choix de la collectivité d'engager les partenariats nécessaires et pertinents.
Actions Air	DDT avis 2	« La région pourrait être ajoutée dans les sources de financement identifiées pour aider le développement de stationnements sécurisés vélos en gare. »	OK – à faire.
Actions Air	DDT avis 2	« l'obligation d'équiper en bornes de recharges électriques les parkings publics de plus de 20 emplacements gérés par les collectivités locales [...] un lien entre les ambitions de cette action et le contenu des contrats de relance et de transition écologique sera à rechercher. »	OK – à faire

I.A.4. L'évaluation environnementale

Domaine d'action	Auteur de la remarque	Extrait de l'avis	Suite à donner
Justification des choix	MRAE	« L'AE recommande de retracer l'arbre des décisions ayant conduit au choix retenu, notamment au regard des diverses incidences environnementales. »	La partie justification des choix au regard des effets du PCAET sur les dimensions climat air énergie sera renforcée. Néanmoins, il n'y figurera pas d'arbre de décisions, cet exercice ne se prêtant pas au déroulé du PCAET. Le cahier de concertation est fourni, les décisions relèvent aussi de choix d'élus lors de Copil qui ne peuvent être présentées sous forme d'un arbre des décisions.
Incidences du plan	MRAE	« Le dossier mériterait d'être complété par la qualification de la prise en compte de l'enjeu examiné. »	OK – Ces éléments seront ajoutés.
Incidences du plan	MRAE	« les effets synergiques, antagonistes ou cumulés des orientations »	OK – Un commentaire pourra être ajouté sur ce point.
Incidences du plan	MRAE	<p>« l'analyse conduite omet d'indiquer que la rénovation thermique conduira également à réduire les émissions de polluants atmosphériques »</p> <p>« "Développer les énergies renouvelables-production de chaleur locale", le solaire thermique n'est pas abordé dans l'analyse alors qu'il s'agira d'une source d'énergie importante pour le territoire. »</p> <p>« Pour le bois énergie, l'enjeu "La préservation des réservoirs de biodiversité", qualifie un niveau de prise en compte satisfaisant ce qui paraît sur-évalué et ce au regard de la croissance qui doit intervenir d'ici 2050 »</p> <p>« L'orientation "Aménager un territoire résilient - gestion de l'eau" paraît surestimer la bonne prise en compte de l'enjeu "La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides »</p> <p>« les manques identifiés lors de l'analyse des orientations ressortent également au niveau des actions »</p> <p>« ne faisant pas état des champs environnementaux les plus mis sous pression et en n'identifiant pas les actions les plus bénéfiques ou à contrario les plus impactante »</p>	OK – ce point sera vérifié et corrigé le cas échéant
Incidences du plan	MRAE	« L'AE recommande de compléter les orientations « Augmenter la performance du territoire – habitat et bâtiment », « Développer les ENR – production de chaleur locale », « Aménager un territoire résilient – gestion de l'eau ; agriculture » ainsi que leur déclinaison au niveau des actions.	OK – Ces éléments seront ajustés.

Incidences du plan	MRAE	« L'AE recommande d'identifier les champs environnementaux les plus affectés négativement par le plan d'actions. »	OK – Ces éléments figurent dans le rapport d'évaluation, ils seront mis en évidence.
Incidences du plan	MRAE	« L'AE recommande de mettre en lumière les actions à fort impacts positifs et négatifs. »	OK – Ces éléments figurent dans le rapport d'évaluation, ils seront mis en évidence.
Incidences du plan	MRAE	« Le dossier ne fait pas mention d'actions de communication menées durant l'élaboration du PCAET »	Il n'y a pas d'obligation réglementaire à faire figurer ces éléments dans le PCAET. Le cahier de concertation reprend l'ensemble des éléments sur la concertation menée pour l'élaboration du plan climat. Tout au long de la démarche, le SOL a communiqué sur l'état d'avancement de la démarche via des articles sur son site internet, réunion publique (27 novembre 2019), une synthèse adressée à l'ensemble des partenaires et du public, etc.
Incidences du plan	MRAE	« L'association du grand public ne semble donc pas avoir été organisée au-delà des cinq ateliers dédiés en 2019. »	La consultation du grand public n'est obligatoire qu'en phase de consultation pour avis. Elle a par ailleurs été menée par une consultation en ligne sur le site du SOL (automne 2019) et réunion publique le 27 Novembre 2019. Lors de ces ateliers, les partenaires techniques, économiques, institutionnels ont été invités (et non le grand public).
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande la constitution rapide de l'instance dédié au portage et au suivi spécifique du PCAET. »	Un comité de suivi du PCAET est en cours de constitution au SOL : il comprendra notamment les 4 communautés de communes ainsi que les principaux acteurs concernés (partenaires technico-financiers, partenaires locaux, conseil local de développement, etc.)
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'articulation entre les objectifs retenus pour la stratégie territoriale et les plans nationaux n'est pas clairement présentée, les éléments figurant dans le dossier étant épars »	Ces éléments sont présentés dans le rapport de stratégie du PCAET.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de rehausser globalement le niveau d'ambition du PCAET sur les différents champs environnementaux en s'appuyant en termes d'évolution de la population sur les objectifs tirés du SCOT. »	Les objectifs du PCAET sont déjà ambitieux au regard des potentiels. Ils sont justifiés par ailleurs dans le rapport de stratégie du PCAET. Les objectifs d'évolution de la population du SCOT sont pris en compte et affichés dans la stratégie. Ils sont ici présentés à titre indicatif, en plus des objectifs à population constante du PCAET.

			<p>Les objectifs ont également déjà été rehaussés dans le cadre du travail sur le volet air, et travaillés en bureau syndical en présence de la DDT et validés en COPIL.</p> <p>La prise en compte de l'évolution de la population demandée pour le PCAET n'est par ailleurs pas faite au niveau régionale (SRADDET), ni nationale.</p> <p>Les objectifs correspondent aux contraintes du territoire : une stratégie locale reste locale et ne peut pas être un copié collé des objectifs nationaux.</p>
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« A l'exception de deux actions (pour l'une, aucune structure n'est identifiée), le syndicat est toujours structure porteuse. Si ce positionnement devait perdurer, il est de nature à limiter tant l'implication des partenaires du territoire que leur appropriation du PCAET. »	<p>Le SOL est affiché car il porte <i>a minima</i> un rôle de coordinateur et/ou co-pilote des actions.</p> <p>Pour certaines actions, le pilotage opérationnel sera identifié lors de la mise en œuvre des actions. Le SOL se positionne alors comme initiateur et facilitateur de l'appropriation des actions par les porteurs opérationnels.</p>
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« un tableau concaténant la somme des gains attendus pour chaque action »	Ces éléments sont déjà présentés au global dans le rapport de présentation du plan d'actions.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de désigner pour chaque fiche action une structure pilote. »	<p>Pour certaines actions, le pilotage opérationnel sera identifié lors de la mise en œuvre des actions. Le SOL se positionne alors comme initiateur et facilitateur de l'appropriation des actions par les porteurs opérationnels.</p>
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande d'entamer une réflexion d'approfondissement et/ou de création de nouvelles fiches action visant soit à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie, soit à faire face à une situation d'échec de mise en œuvre de sa stratégie. »	<p>L'estimation du gain des actions est mise en regard de la stratégie à titre d'information mais ne permet pas de préjuger de l'atteinte de ces objectifs pour plusieurs raisons : incertitude liée aux calculs des gains, impossibilité d'estimer l'ensemble des gains, autres actions ajoutées en cours de route.</p> <p>La courbe tendancielle donnée à la stratégie a pour objectif de faciliter l'atteinte de ces objectifs.</p> <p>L'évaluation à mi-parcours et à 6 ans permettra également de juger du besoin de renforcement des actions pour atteindre les objectifs du PCAET.</p>

Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de fixer des objectifs opérationnels ambitieux aux mesures stratégiques de gestion économie de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour être traduits dans les documents d'urbanisme. »	Ce point n'est pas du ressort du PCAET, mais un point de vigilance a été ajouté sur les actions concernées, au titre de l'EES. C'est bien aux documents d'urbanisme de fixer des objectifs en matière de consommation d'espace. La notion de chrono-aménagement est présente dans les actions. Le PCAET n'est pas prescripteur en matière d'urbanisme
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de reprendre la rédaction afin d'établir clairement les critères associés à l'usage des sols pour le PV . »	Les PLU doivent désormais être compatibles avec le PCAET donc sur cette rédaction le PCAET joue le même rôle réglementaire que le SCOT. Si nécessaire, ces éléments pourront être éclaircis dans le PCAET. Des orientations ont également été prises dans le SCOT.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande d'identifier les zones et milieux forestiers les plus sensibles et de mettre en place des mesures de préservation de la biodiversité. »	Les mesures de préservation de la biodiversité ne relèvent pas du PCAET. Les secteurs sensibles font l'objet de démarches de préservation via la politique ENS notamment. Le SCOT protège également les espaces les plus sensibles.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de présenter les actions des PGRE du Garon et de l'Yzeron et d'optimier l'articulation entre le PCAET et les PGRE ».	OK – les actions seront présentées. L'articulation sera réalisée via l'instance de discussion sur la gestion de la ressource en eau avec les 3 syndicats.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande que les méthaniseurs soient isolés des cours d'eau, qu'en amont du projet le plan d'épandage soit inclus dans la maturation du projet et de s'assurer que les digestats se substituent bien à l'utilisation d'engrais azotés ».	Ce point relève plutôt du stade du projet que du PCAET. Un point de vigilance pourra être ajouté dans l'EES.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« l'argumentaire visant à ne pas mettre en place de Zone à Faibles Émissions est incomplet »	Le choix de ne pas mettre en place de ZFE ne porte pas uniquement sur l'atteinte des objectifs du PPA, qui n'est par ailleurs pas encore approuvé à date de l'arrêt du PCAET. Ici les raisons exposées relèvent également de l'ensemble de l'analyse réalisée prenant en compte les besoins de mobilité sur le territoire et les caractéristiques de l'aménagement local : le territoire de l'Ouest Lyonnais étant à proximité de la Métropole Lyonnaise, il connaît une croissance importante ; pour autant très peu de transports en

			commun sont présents sur le territoire : le report modal est donc difficile à ce jour.
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de préparer de nouvelles actions ou de renforcer celles prévues dans le but d'atteindre les objectifs du PPA, à défaut, de mettre en place une ZFE ».	<p>Les actions ont déjà été renforcées dans ce sens. L'atteinte des objectifs ne dépend pas que des actions qui peuvent être portées par le territoire. Les gains apportés par les actions des territoires voisins (dont PPA et ZFE de Lyon) sont difficilement estimables et les objectifs fixés dans le PPA (pour rappel non approuvé à date de l'arrêt du PCAET) ne peuvent pas être déclinés en l'état au seul territoire du SOL.</p> <p>Les problématiques de qualité de l'air sur le territoire du SOL sont essentiellement associées au chauffage au bois (actions prévues) et à la pollution à l'ozone, mais dont l'origine est l'agglomération lyonnaise. Il a donc été démontré qu'une ZFE ne répondrait pas aux problèmes de qualité de l'air sur le territoire et ne serait pas adaptée à ce territoire, encore en grande partie très rural et pour l'instant insuffisamment structuré au niveau des TC.</p>
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« Le territoire est marqué par la viticulture et les vergers, qui font le plus souvent usage de produits phytosanitaires avec des conséquences potentielles sur la santé humaine. Pourtant le dossier fait l'impasse sur le sujet. »	<p>Cette question ne fait pas partie des sujets du PCAET. Pour rappel, voici ce que dit le Ministère de l'Ecologie sur le sujet : "En effet, les données produites sont très hétérogènes (contextes d'étude et objectifs très divers, populations et/ou zones géographiques d'étude particulières) et ne sont pas suffisantes pour caractériser avec robustesse les sources d'exposition réelles de la population générale aux pesticides."</p>
Prise en compte de l'environnement	MRAE	« L'AE recommande de rehausser le niveau d'ambition de la conversion à l'agriculture biologique en faveur des exploitants de vignes et vergers à proximité des établissements accueillant des publics sensibles et à proximité d'habitations. »	<p>Le territoire mène déjà de nombreuses actions en faveur de l'agriculture de proximité et l'agriculture biologique. Le renforcement du niveau d'ambition n'apportera pas de solution, sachant qu'aujourd'hui la problématique posée sur le territoire est davantage structurelle et concerne notamment la reprise des exploitations et l'avenir des systèmes laitiers et herbagers.</p> <p>Cette question ne fait pas partie des sujets du PCAET (voir réponse ci-dessus).</p>

<p>Prise en compte de l'environnement</p>	<p>MRAE</p>	<p>« L'AE recommande de rehausser le niveau de priorité de ces actions et d'y affecter si possible de nouveaux fonds. »</p>	<p>Le niveau de priorité indiqué sur ces actions pourra être revu. En revanche, au regard du budget total engagé sur le PCAET, de nouveaux fonds ne pourront y être affectés à l'heure actuelle. Le SOL et les pilotes des actions se tiennent au courant des possibilités de financement supplémentaires qui peuvent apparaître pour ces actions.</p>
<p>Prise en compte de l'environnement</p>	<p>MRAE</p>	<p>« Bien que le sujet (adaptation au changement climatique) ne fasse pas l'objet d'une orientation spécifique »</p>	<p>L'adaptation au changement climatique fait l'objet de l'orientation stratégique « un territoire résilient » et de toutes les actions de la catégorie « ADAPT ».</p>